



Le service public, on l'aime, on le défend

CDEN 62- 21 mai 2013- DECLARATION FSU

L'objet de ce CDEN porte essentiellement sur le nouveau règlement départemental type soumis aux membres du CDEN suite à la mise en œuvre, à marches forcées ,de la réforme des rythmes scolaires, ce dans le cadre de la Refondation de l'école.

Nous déplorons que cette dernière ait été jusqu'à présent complètement occultée par la question des rythmes scolaires. Il y a en effet urgence à redéfinir de nouveaux programmes, à conforter les missions des RASED, l'enseignement spécialisé, à faire de nouvelles propositions pour l'éducation prioritaire, la direction et le fonctionnement de l'école pour ne citer que ces quelques exemples pour le 1^{er} degré... Les enseignants et les personnels attendent de véritables changements en termes d'amélioration de leurs conditions de travail et de revalorisation de leur métier et les élèves doivent bénéficier de meilleures conditions d'apprentissage et d'enseignement. Si l'Education Nationale se donne bien comme objectif de faire réussir tous les élèves, cela passe nécessairement par des moyens .A ce sujet , nous souhaitons savoir si des décisions ont été prises ou sont en passe de l'être concernant le nombre de contrats d'AED, AVS... et les modalités de ces derniers pour le département, puisque le gouvernement vient de reconnaître une suppression prévisible de 2000 d'entre eux. En ce qui concerne la réforme des rythmes, nous déplorons également le manque voir l'absence de concertation avec les personnels de terrain , de réflexion également sur les Projets Educatifs Territoriaux, de moyens suffisants dans la plupart des cas pour mettre en place autre chose qu'une garderie améliorée, outre un risque extrêmement grand d'accroissement des inégalités en matière d' activités péri-éducatives qu'il s'agisse de la qualité de celles-ci et des qualifications des intervenants ou de l'accès même à ces activités puisque la question de la gratuité n'est pas la moindre des interrogations.... Cela explique très probablement le fait que seules 83 communes sur 722 comprenant une école aient fait le choix de la mise en place à la rentrée 2013, et ce malgré les incitations financières. Pour la FSU , cela traduit la nécessité de réfléchir à tous les facteurs de réussite d'une réforme des rythmes et surtout de réfléchir à tous les facteurs indispensables à l'amélioration de la réussite scolaire de tous les élèves, ce qui devrait être l'objet de toute réforme éducative. C'est pourquoi, nous continuons à exiger la réécriture complète du décret. Sur le terrain, les conseils d'école doivent être systématiquement consultés. Quand l'organisation proposée par les collectivités ne recueille pas l'avis favorable du conseil d'école, une nouvelle concertation doit permettre de trouver un point d'équilibre entre avis des conseils d'école et harmonisation sur la commune. Cela ne peut se résumer en une application unilatérale des décisions des communes.. Des financements pérennes devraient être assurés pour les collectivités locales afin que les inégalités ne continuent pas à se creuser.

Nos propositions d'amendement portent avant tout sur 4 axes :

- le primat accordé au PET et aux mairies sur l'école : une réforme bien pensée devrait adapter le PET aux projets éducatifs et non l'inverse. Auquel cas cette réforme des rythmes scolaires serait en réalité une réforme de la gouvernance du 1^{er} degré, faite au profit des

pouvoirs locaux, et non des élèves et de leurs familles, dans un contexte d'austérité désormais assumé.

-l'allongement du délai en cas de désaccord entre le conseil d'école et la mairie

- la scolarisation des moins de 3 ans dans la limite des places disponibles, alors que nous réclamons la scolarisation des tous les moins de 3 ans des familles qui le souhaitent .

- Les équipes enseignantes doivent choisir l'organisation des APC parmi les trois modalités prévues dans la circulaire nationale, au lieu des deux prévues dans le règlement-type. Elles doivent être prioritaires sur l'occupation des locaux, dans des créneaux horaires qui leur semblent les plus judicieux pour les élèves, et non en fonction des horaires des activités périscolaires.

Dans tous les cas, la FSU et le SNUIPP-FSU réaffirment qu'ils soutiendront toutes les équipes d'école dont l'avis ne serait pas pris en compte dans l'élaboration de la semaine scolaire et qu'ils seront très vigilants et se feront les porte-parole des collègues du terrain, soucieux, avant tout, de la réussite de leurs élèves et de la réduction de toutes les inégalités , ce qui passe nécessairement par une amélioration de leurs propres conditions de travail.